

Le conseil municipal s'est réuni le 23 mars 2012

TRAVAUX EGLISE DE STUTZHEIM

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer une 2^{ème} série de devis concernant les travaux de rénovation de l'église de Stutzheim.

- Ebénisterie d'art pour un montant total de 10 548,72 € TTC
- Menuiserie Weidmann d'un montant de 1 884,54 € TTC
- L'atelier de la propreté d'un montant de 4 001,82 € TTC
- Ets Rauscher d'un montant de 5 666,52 € TTC

- sollicite une subvention départementale au titre du contrat de territoire.

ACHAT DE PANNEAUX ET MOBILIER URBAIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et autorise Monsieur le maire à signer le devis de la Société Gerner pour la fourniture de panneaux de signalisation routière, de plaques de rues, de mobilier urbain (vitrines d'affichage, portiques) d'un montant de 4 662,12 € HT.

CLOTURE AIRE DE JEUX DE LA SCHLICK

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et autorise Monsieur le maire à signer le devis des Grillages Wunschel pour la fourniture d'une clôture en panneaux rigides d'un montant de 2 168,80 € HT pour l'aire de jeux au parc de la Schlick, place des Pandours.

MAITRISE D'OUVRAGE DU ROND-POINT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'assurer la maîtrise d'ouvrage, pour la création d'un carrefour giratoire d'entrée d'agglomération, permettant un accès rue des Vergers, à l'espace Quirin, la réalisation d'une piste cyclable, de voiries annexes, de trottoirs et de l'éclairage public.

MAITRISE D'OUVRAGE DU PONT SUR LA SOUFFEL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'assurer la maîtrise d'ouvrage concernant la construction du futur pont sur la Souffel dans le prolongement de la rue du cimetière, l'éclairage public, les voiries, les trottoirs et la piste cyclable entre Stutzheim et Offenheim sur la Souffel.

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Monsieur le maire expose au conseil municipal la réforme sur la publicité extérieure suite au décret n°2012-118 du 30 janvier 2012 et propose de fixer le tarif de cette taxe à 20 € du m² à compter du 1^{er} janvier 2012.

L'introduction de la taxe sur la publicité extérieure a été voté par le conseil municipal en date du 6 octobre 2008.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le maire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Sous la présidence de Mme Françoise GARNIER, adjointe au maire chargée de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif 2011 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	955 714,03 €
Recettes	1 342 948,82 €
Excédent	387 234,79 €

Section d'investissement

Dépenses	618 073,31 €
Recettes	847 089,82 €
Excédent	229 016,51 €

Excédent global de clôture 616 251,30 €

Hors de la présence de M. Jean-Charles LAMBERT, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2011.

COMPTE DE GESTION 2011

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL 2011

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 387 234,79 €

* au compte R 002 pour un montant de 387 234 €

TAUX 2012

Sur proposition de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, décide de modifier les taux pour 2012 :

- la taxe d'habitation de 10,54% à 10,73 %
- la taxe foncière (bâti) de 13,35% à 13,59 %
- la taxe foncière (non bâti) est maintenue à 35,82%.

BUDGET PRIMITIF 2012

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal décide à 11 voix pour et 2 abstentions, d'accepter le budget primitif 2012 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	1 143 124,00 €
Recettes	1 143 124,00 €

Section d'investissement

Dépenses	1 262 049,00 €
Recettes	1 262 049,00 €

PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATION N°1 –

Lors de la séance du 20 février 2012, Monsieur le maire avait informé le conseil municipal de recourir à un bureau d'études pour apporter des modifications réglementaires au Plan local d'urbanisme voté le 25 juillet 2011.

Monsieur le maire soumet au conseil municipal quelques devis :

Atelier, Villes et Paysage Egis à Strasbourg	4 500 € HT
Conseil Général du Bas-Rhin	2 150 € HT
Urba Concept de Bernolsheim	pas de réponse

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer le devis du Conseil Général du Bas-Rhin d'un montant de 2 571,40 TTC.

Les frais d'insertion légale, de duplicata de dossiers ainsi que les honoraires du commissaire enquêteur seront pris en charge par la commune.

PARTICIPATION TCOS 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la participation de 5700,- € pour l'année 2012 qui lui est proposée par le Tennis club de Stutzheim-Offenheim pour la maintenance et les travaux d'entretien des courts de tennis, de ses abords ainsi que l'élagage des arbres environnant les cours.

LOCATION D'UN BUREAU AU SIVU DU BASSIN DE LA SOUFFEL

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la demande de Monsieur le président du SIVU du bassin de la Souffel, de modifier les titres de recette enregistrés en 2009 et 2010, à 500 € l'année au lieu de 763 € pour la location d'un bureau à la mairie de Stutzheim-Offenheim

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à émettre des titres de réductions.